

Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°3 – 20/09/2021

Participants :

CREAI : Léo BOLTEAU

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU, Céline TECHER, Francine SASSON

Excusées :

DREETS : Raphaëlle MARIE

Animation/coordination POS :

DREETS : Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

Ordre du jour :

- Mise à jour des données et des indicateurs de suivi du tableau de bord des « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »
- Préparer l'organisation de la conférence sur les avancées de l'observatoire MJPM

Mise à jour des données et des indicateurs de suivi du tableau de bord des « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs »

Le tableau de bord synthétique des indicateurs pertinents à suivre (en s'appuyant sur le schéma MJPM) a été réalisé. Ce tableau de bord est disponible sur l'espace privé de « la vie de la plateforme » sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/tableau-de-bord-sur-les-chiffres-cles-des-mandataires-judiciaires-a-la-protection-des-majeurs-septembre-2021/>

Comme demandé à la dernière réunion, un onglet sur les données de l'ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) a été ajouté au tableau de bord avec 5 indicateurs (appels téléphoniques, permanences physiques, demandes d'information...)

La DREETS transmettra à la POS la liste des dispositifs ISTF dans chaque département (dans le 44, par exemple, ce sont deux services tutélaires qui gèrent ce dispositif) qui sera mise sur le site de la plateforme.

La DREETS transmettra à la POS d'autres informations concernant l'ISTF : profil des demandeurs (sexe, âge), thématiques les plus sollicitées, canaux d'informations, (cf. page 54 du schéma MJPM). Ces données seront mises à disposition sur le site de la POS.

Mise à jour des données du tableau de bord :

Les données AAH et RSA seront mises à jour avec les données de la DREES de mai 2021 et les données APA avec les données de 2019.

Le nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) sera mis à jour avec les données au 30/06/2021 (cf. fichier VD PDL -activité 1er semestre 2021).

Les mesures gérées par les professionnels sont des données de l'Enquête DGCS - Etude des coûts, pour l'instant l'enquête n'a pas été prévue d'être mise à jour. La DREETS se renseigne pour connaître la possibilité de mettre à jour ces données.

Les données sur l'offre existante par arrêtés préfectoraux seront mises à jour prochainement avec les données 2021.

Remarques : certains professionnels mandataires individuels peuvent travailler sur plusieurs départements (certains sur deux régions). Ils sont également financés par la région où ils se sont inscrits en premier (le premier tribunal où il a été agréé).

Les données sur l'absence de préposés d'établissement seront compliquées à mettre à jour (il y a de moins de moins de préposés d'établissement ainsi des travaux sont en cours à la DGCS – travaux interministériels - sur l'obligation et le statut de préposés d'établissement avec la mise en place de sanctions pour les établissements qui n'ont pas de préposés).

Le nombre de mesures seront mis à jour avec les données stock au 31/12/2020.

Rappel : MO= Milieu ouvert (à domicile), ETS (Etablissement) pour les professionnels.

Les Habilitations familiales et les mesures confiées aux professionnels seront fournies par le ministère de la Justice (la demande a été faite par la DREETS).

Le nombre de mesures MAJGBF seront mis à jour avec les données 2020.

Les données MASP du 44 et du 85 de l'année 2020 ont été fournies.

Les données départementales détaillées des MASP seront mises à disposition sur le site de la POS (motif de sortie, les bénéficiaires par situation familiale, par âge, par sexe des personnes seules bénéficiaires et par niveau de ressources).

Les MASP sont financés par le Conseil Départemental. Chaque Conseil Départemental alloue une enveloppe budgétaire à l'année pour financer les MASP. Les mesures peuvent être externalisées à un prestataire extérieur.

Les données de 2017 à 2019 sur le nombre d'appel à candidature pour l'agrément de mandataire individuel sont disponibles dans le schéma (pages 44-45). Les données de 2020 sont disponibles, elles seront ajoutées prochainement dans le tableau de bord. Les données 2021 ne sont pas encore disponibles parce qu'il y a des appels à candidature qui n'ont pas encore eu lieu.

Objectifs :

La POS attend le retour de l'ensemble des dernières données de la part des services de la DREETS d'ici la mi-octobre afin de mettre à jour le tableau de bord MJPM pour le début du mois de novembre qui sera adressé à l'ensemble des membre du groupe.

Le CREA s'appuiera sur les chiffres du tableau de bord mis à jour au début du mois de novembre pour dresser une synthèse.

Organisation de la conférence sur les avancées de l'observatoire MJPM

Pour rappel : Il a été décidé de présenter les avancées de l'observatoire MJPM lors d'une conférence le **Mardi 18 Janvier 2022 (après-midi)**. Cette conférence sera ouverte à l'ensemble des acteurs (mandataires individuels, services, préposés d'établissement, juges, centres de formation, représentants des CD et représentants des usagers).

Programme de la conférence (durée 3h ?) :

- Introduction de la DREETS sur la mise en place de l'Observatoire MJPM,
- Présentation du tableau de bord par la POS,
- Présentation d'une synthèse écrite réalisée par le CREA,
- Débats avec la salle

Proposer des débats au fil de l'eau. Répartir les présentations en 4 parties avec des discussions avec la salle après chaque présentation.

Les différentes parties seront déterminées à la prochaine réunion en fonction de la synthèse du CREA.

La liste des personnes à inviter pour la conférence a été dressée et mise à jour par la DREETS. L'invitation (« Save the date ») partira au cours du mois d'octobre de l'adresse mail de la DREETS. Il est essentiel de prévenir dès à présent les juges afin qu'ils bloquent la date dans leur agenda.

Le CREA s'occupe de l'organisation et de la réservation de la salle. Plusieurs possibilités : la Manufacture à Nantes (mais salle déjà réservée toute la semaine du 18 janvier), l'ARIFTS à Rezé ou à Angers, l'ESSCA à Angers ou la Cité des Associations à Angers. Le CREA est en attente des différents devis (prix de la réservation de la salle + café). La Ville d'Angers est plus centrale au niveau de la région pour organiser la conférence. L'ARIFTS est centre de formation pour les mandataires judiciaires.

Une nouvelle date est proposée le **Mardi 25 Janvier 2022 (après-midi)** si toutefois la salle de la Manufacture est disponible ce jour-là ou si aucune salle n'est disponible le 18 janvier.

La DREETS demande à la DGCS pour la prise en charge du montant de la prestation (enveloppe 304 ?)

Pour Rappel : Il faudra envoyer par la suite, les modalités d'inscription à la conférence (un formulaire d'inscription).

Il faudra également envoyer au préalable la synthèse du CREA ou/et le tableau de bord aux participants.

Prochaine réunion de travail :

Mardi **16 novembre** 2021 de 10h20 à 12h20